

DEVIS DE DÉVELOPPEMENT		
<p><b>Notes préliminaires:</b></p> <p>* Le Devis doit obligatoirement inclure des frais de scénarisation.</p> <p>** Seuls les coûts canadiens sont admissibles, à l'exception des coûts suivants qui peuvent être non-canadiens:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts liés aux conseillers à la scénarisation et aux consultants non canadiens dont les services n'entraînent pas la création de droits d'auteur relatifs au projet, quelle que soit l'étape de développement.</li> <li>- À l'étape du montage, les coûts non canadiens relatifs à une coproduction audiovisuelle envisagée peuvent être admissibles.</li> </ul>		
Coûts admissibles - Scénarisation		Notes sur coûts admissibles
<p><b>1.00 DROITS</b></p> <p>1.01 Option</p> <p><b>2.00 SCÉNARIO</b></p> <p>2.01 Scénariste</p> <p>2.04 Ateliers de scénarisation</p> <p>2.06 Design (animation seulement)</p> <p>2.16 Scénarimage (animation seulement)</p> <p>2.20 Conseiller à la scénarisation</p> <p>2.26 Recherche (documentaire seulement)</p> <p>2.90 Avantages sociaux</p> <p>3.01 Ventilation du devis</p> <p>3.03 Demo (animation seulement)</p> <p>5.01 Réalisateur</p>	<p>1.01</p> <p>2.01</p> <p>2.20</p> <p>2.90</p> <p>5.01</p>	<p>Option de droits sur œuvre littéraire, selon contrat; dépense non admissible s'il est payé au producteur</p> <p>Honoraires du scénariste, conformément au contrat</p> <p>Le conseiller à la scénarisation ne peut pas être aussi le producteur</p> <p>Writers Guild ou Sartec seulement</p> <p>Honoraires du réalisateur, conformément au contrat</p>
Coûts additionnels admissibles - Montage		Notes sur coûts admissibles
<p><b>Notes préliminaires:</b></p> <p>* Les coûts admissibles sont ceux que l'on associe habituellement au développement et au montage d'un projet.</p> <p>* Veuillez vous référer aux lignes directrices du programme pour les critères à respecter lors de la phase de montage.</p>		
<p>71.10 Services juridiques</p> <p><b>3.00 DÉVELOPPEMENT</b></p> <p>3.40 Pré-casting</p> <p>3.50 Pré-repérage</p>		
Coûts additionnels admissibles - général		Notes sur coûts admissibles
<p>72.01 Frais généraux</p> <p>4.00 Producteur</p>	<p>72.01</p> <p>4.00</p>	<p>Max. 20% des coûts directs admissibles</p> <p>Max. 20% des coûts directs admissibles</p>